

PROCEDURE D'INSCRIPTION - Année universitaire 2021/2022

Diplôme Supérieur de Notariat - à compter du 1er septembre 2021

Situation de l'étudiant	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<p>* Je suis autorisé.e à m'inscrire au DSN et suis titulaire d'un Master 2 Carrière notariale.</p>	<p>➔ Je télécharge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier d'inscription, - les pièces à fournir <p>(disponibles sur le site internet de la Faculté https://facdedroit.univ-amu.fr/, rubriques "Inscription administrative" - "DSN")</p>	<p>➔ 1 - Je remplis mon dossier accompagné des pièces demandées.</p> <p>2 - J'adresse mon dossier dûment rempli, les pièces à fournir ainsi qu'un chèque d'un montant de 34,00 euros à l'ordre de l'Agent comptable AMU à l'adresse suivante :</p> <p>Faculté de droit et de science politique Service Scolarité Bureau des inscriptions DSN 3, avenue Robert Schuman 13628 Aix-en-Provence cedex 1</p>	<p>➔ 1 - La scolarité vérifie mon dossier ainsi que les pièces justificatives.</p> <p>2- Si mon dossier est complet, la scolarité procède à mon inscription administrative.</p> <p>3 - Je reçois ma carte étudiante à mon adresse postale.</p>